

10-1107-115



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 2 NOV. 2010

Scanné le _____

Au Grand Conseil du Canton de Vaud

Motion : Il est encore temps de légiférer en vue de l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois.

Nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir une loi spécifique pour la construction d'éoliennes. Nous invitons nos autorités à étendre la collaboration avec les autres cantons et à avoir une réflexion de fond sur l'impact et l'utilité réels de la pose d'éoliennes dans nos contrées.

Développement.

Promouvoir les énergies vertes est dans ce 21^{ème} siècle bien entamé une nécessité absolue mais pas à n'importe quel prix ni n'importe comment. L'installation à tous vents d'Eoliennes pose et posera de nombreux problèmes.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 50 projets de parcs éoliens qui sont annoncés sur l'ensemble du territoire vaudois. Tous ne verront pas le jour, loin s'en faut. Il n'en reste pas moins que c'est à un véritable mitage du territoire, autrement plus important par sa visibilité que le bâti hors zone d'aujourd'hui, et, qui verra le jour si l'orientation actuelle se poursuit.

Le magnifique paysage de nos contrées y survivra-t-il ?

Pas sûr ! Car c'est bien dans le pays vaudois hors arc lémanique que seront implantées ces filles d'Eole.

Comment peut-on expliquer le forcing des fournisseurs d'électricité auprès de propriétaires ou de communes, leur faisant signer un contrat avec rétributions annuelles, avant même que de savoir s'ils obtiendront ou non une autorisation d'implantation ?

Ce mode de faire est proprement scandaleux. Il ne laisse aucune possibilité de négocier des indemnités futures sur la base par exemple, du rendement énergétique (KWh).

Quelle garantie de ne pas perturber les réseaux et captages d'eau dans une région comme le Jorat ?

Mais encore, qu'advindra-t-il de ces pics érigés en pleine campagne au bout de 20 à 25 ans d'utilisation ?

Leur durée de vie étant ainsi estimée. Les compagnies s'engagent-elles à remettre le site dans son état original, y compris le démontage complet en sous-sol des fondations ? Fondations extrêmement importantes pour des hauteurs impressionnantes, 135 mètres et plus pour le mât, auxquels il faut ajouter des pâles de 50 mètres. Si le démontage de la machine semble acquis, pour les structures en sous-sol rien n'est moins sûr. Les propriétaires et communautés seraient bien inspirées de s'en inquiéter avant que les recettes miroitées ne deviennent une réserve pour remise en état des terrains ou des voies d'accès.

Le canton est-il prêt à revoir, à la baisse, les taxations fiscales des immeubles dépréciés par la présence incongrue de ces « porte pâles » bruyantes et fort peu esthétiques.

Une étude d'impact de pertes économiques sur le patrimoine bâti lors de la réalisation des biens sera-t-elle menée ?

Quelles modes de dédommagements et quelles indemnités seront prévues pour les riverains mis devant le fait accompli ?

Quelques chiffres :

En France, l'implantation d'Eoliennes doit être distante, pour des raisons de sécurité, de 1500 mètres de toute habitation, mesure pieuse s'il en est car elle est loin d'être respectée.

En Suisse, si dans un premier temps les distances annoncées étaient de 500 mètres, on est plus souvent, selon les projets annoncés, à 300 mètres des habitations. Pour les occupants de ces dernières quelles conséquences découleront du bruit constant des pâles, bruit avoisinant et/ou dépassant les 50 décibels près de 2200 heures par an?

L'ensemble du projet éolien suisse, dans sa vision la plus optimiste, prévoit une production de 7 à 8% de la consommation d'électricité. Mais, compte tenu des courants, de la force de ces derniers, c'est une amplitude de 3 à 4% qui peut être espérée, et ce pour un investissement de plusieurs milliards. Aujourd'hui déjà, il existe d'autres alternatives, telles que le projet de la romande énergie et de la scierie Zahnd à Rueyres, réalisation sans impact visuel pour un rendement équivalent, voire supérieur au parc de 8 éoliennes prévues dans la même région.

Autre exemple : Eole Jorat et ses Eoliennes de 138 mètres.

Avec 96 mètres de diamètre pour une circonférence de 301,55 mètres, cela représente une vitesse de rotation de près de 250 à 280 km heure, à raison d'environ 5 secondes par tour. A nouveau, quel impact sonore ?

Parmi les 1500 Eoliennes projetées sur le territoire suisse, 300 pourraient être installées dans l'arrière pays vaudois. Il y a mieux comme développement économique et durable !

C'est vrai ce chiffre est impressionnant.

Selon les contacts pris avec des responsables de compagnies actives dans ce secteur, ce sont bien des parcs regroupant environ une centaine de machines qui devraient voir le jour sur l'arrière pays vaudois. Pour être plus précis géographiquement, on parle : du Jorat, du Gros de Vaud, des crêtes du Jura et du Nord Vaudois, pour la majorité d'entre elles.

Passé le premier engouement pour le Mont-Crosin, je doute que notre tourisme rural s'accommode de la présence de ces géants blancs.

Les PPA, plan partiel d'affectation, ne résolvent pas tout. De nombreuses questions restent sans réponse et doivent être appréhendées de manière objective.

Le canton de Vaud a actuellement choisi une planification négative qui détermine les endroits où l'implantation d'éoliennes est exclue.

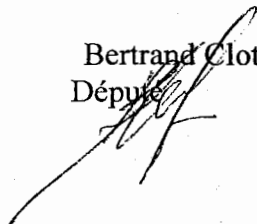
La majorité des cantons suisses a choisi une planification positive qui détermine les lieux d'implantation de ces objets, ce qui permet un meilleur suivi du dossier par les autorités et évite le mitage du territoire.

Nous demandons au Conseil d'Etat, de préparer et soumettre au Grand Conseil, un projet de loi sur l'implantation des éoliennes dans le territoire vaudois, et, dans l'attente de légiférer, de suspendre toutes décisions irréversibles.

Il serait fort regrettable que, pour suivre la mode, pour être dans le vent, notre terre vaudoise devienne une fashion victime.

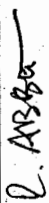

Bottens, 2 novembre 2010.

Bertrand Clot
Député


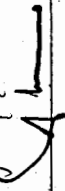


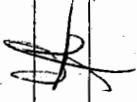
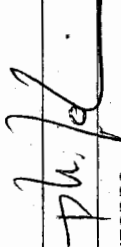
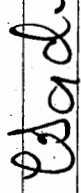

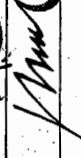

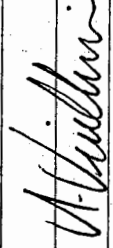
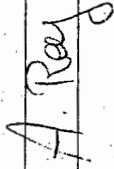



Sechait développer et demande de renvoi au Conseil d'Etat

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël		Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert		Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine		Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla		Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine		Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques		Chatelain André	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie		Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire		Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille		Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne		Cherix François	Feller Olivier
Baillif Laurent		Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis		Chollet Jean-Marc	Fiora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine		Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien		Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena		Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe		Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric		Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard		Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard		Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric		Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André		Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline		Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François		Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël		Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre 	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric 	Miéville Michel 	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe 	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel 	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe 	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc 
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves 	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale 	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves 	Vuillemin Philippe 
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette 	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice 	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre